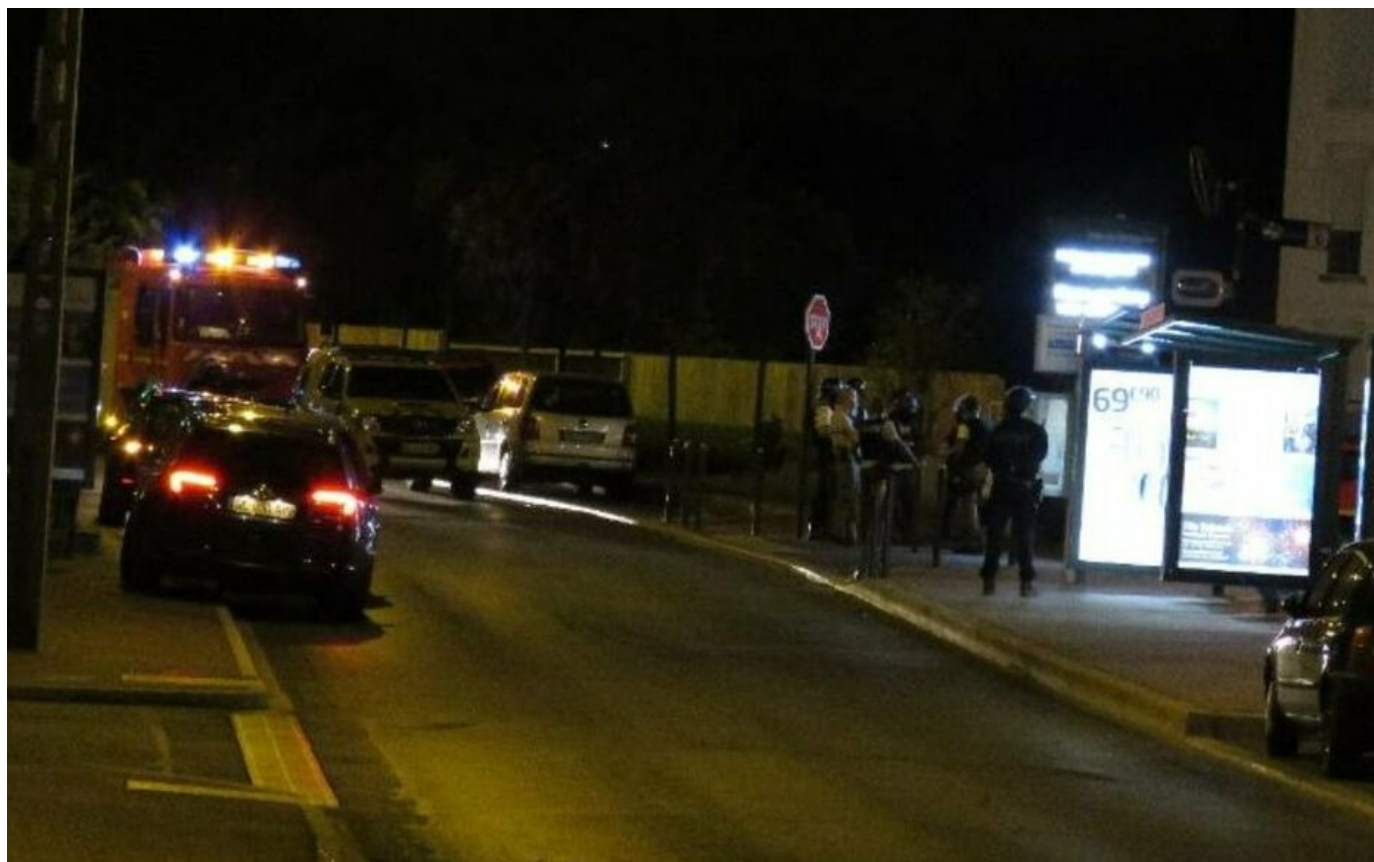


«Vous êtes votre pire ennemi» : le tireur de Montgeron condamné à 25 ans de réclusion criminelle

Karim K. a été condamné ce mercredi 15 juin par la cour d'assises de l'Essonne pour avoir tué un homme à l'arme automatique et en avoir blessé deux autres, la nuit du 13 juillet 2018 dans le quartier de l'Oly à Montgeron (Essonne).

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Montgeron (Essonne), le 13 juillet 2018. La fusillade mortelle avait eu lieu dans le quartier de l'Oly, sur le palier d'un appartement. LP/F.L.



Par [Sébastien Morelli](#)



Le 15 juin 2022 à 19h57

1

Durant toute cette semaine d'audiences Karim K. 22

Durant toute cette semaine d'audiences Karim K., 52 ans, [jugé pour avoir tiré mortellement sur un homme et en avoir blessé deux autres en juillet 2018 à Montgeron](#), n'a pas su se tenir. Il a tour à tour insulté les parties civiles, les juges, les enquêteurs, les experts et mardi, il a traité de menteurs un avocat de la partie civile et l'avocate générale qui avait requis vingt-huit années de réclusion criminelle à son encontre. Averti par la présidente, il a même fini par être expulsé, à sa demande, de la cour d'assises. Ce mercredi 15 juin, il a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle pour meurtre et tentatives de meurtre.

À sa sortie, il devra se soumettre à un suivi sociojudiciaire pendant sept ans avec injonction de soins, sous peine de cinq nouvelles années de détention. Sa personnalité, très clivante, a beaucoup joué contre lui durant tout le procès.

À lire aussi «À cette distance, ils étaient inratables, je les ai épargnés» : les déclarations lunaires du tireur de Montgeron aux assises

Dans la nuit du 13 juillet 2018, dans le quartier de l'Oly à Montgeron, l'accusé avait ouvert le feu sur un groupe d'individus venus frapper à sa porte. Un peu plus tôt, il avait menacé des adolescents du quartier au sujet d'[une arme qui avait été volée à son domicile](#). Les petits étaient allés avertir les grands qui étaient aussitôt montés vers son appartement pour avoir des explications. Ces derniers, qui étaient au moins huit sur ce palier au couloir très étroit, avaient tambouriné à la porte de Karim K., où vivaient aussi ses cinq nièces et neveux et sa tante. Ce dernier avait ouvert la porte et tiré avec un pistolet automatique, tuant Ahmed, 31 ans, de deux balles, blessant son

frère et un autre jeune, âgés de 21 ans.

«Il a paniqué»

Des faits qui ne sont pas contestés par l'accusé, qui a continué lors du procès à justifier son choix de tirer par la peur et le désir de protéger sa famille. Il aurait pu se contenter de rester enfermé derrière sa porte. Il a au contraire affirmé qu'en prenant l'arme la moins « dangereuse » de l'arsenal qu'il possédait, dont des fusils-mitrailleurs, et qu'en tirant vers les murs, c'est « grâce » à lui que ceux qui ont pu s'enfuir sous les balles « respirent encore ».

« Un domicile, la nuit, est considéré depuis la nuit des temps comme un sanctuaire, a rappelé Me Jérémy Kalfon, son avocat. Même les autorités ne peuvent y pénétrer entre 21 heures et 6 heures. Vous pouvez repousser un assaillant, avoir une attitude territoriale. Mais, convient l'avocat, ces gens n'ont pas essayé d'entrer et c'est pour ça que je ne peux pas plaider la légitime défense. » Son conseil a tenté d'expliquer la réaction totalement disproportionnée de son client : « Lui l'a vécu comme une tentative d'intrusion. Il a paniqué, ce qui a rendu impossible tout dialogue. Et l'attaque a été rendue possible par ce sac d'armes, c'est ça le problème. »

À lire aussi Procès du tireur de Montgeron : «Il n'exprime aucun regret, c'est un être abject»

Il a également essayé d'éclairer son absence de remords et certains mensonges à l'audience, quand Karim a affirmé que les victimes étaient armées. « Il

se fait des films, estime Me Kalfon. Il ne peut pas admettre qu'il a tué un homme pour rien. C'est une défense psychique. Il a des regrets, on aurait tous aimé qu'il les exprime, qu'il ait une attitude plus digne. Mais il est pris entre deux sentiments, celui du regret d'avoir pris une vie, et la conviction qu'il n'a pas eu le choix. Il n'arrive pas à résoudre ce paradoxe. »

«Si j'avais su qu'il était père de famille...»

Pour terminer sa plaidoirie, Jérémy Kalfon s'est directement adressé à son client : « Vous allez être condamné à une peine lourde qui ne vous conviendra pas. Mais je pense que vous ne pouvez pas ne rien faire. La balle est dans votre camp. La société vous aidera à revenir en son sein. Mais il faut commencer par vous aider vous-même. Vous êtes votre pire ennemi. »

« Je suis vraiment désolé pour la famille, a lâché Karim K. Je ne me suis pas beaucoup excusé, mais c'est sincère. Si j'avais su qui était Ahmed, que la première personne que j'ai vue quand j'ai ouvert la porte était père de famille, je sais que ça ne se serait pas passé comme ça. Mais, ce que j'ai vu ce soir-là... Je ne peux pas décrire avec des mots la tension qui régnait. Je suis désolé pour la famille du défunt. »

Dans la rubrique **Essonne**

[A Etampes, Ibrahim Maalouf prophète de l'impro en son pays : «Rien ne peut se révéler sans faire d'erreurs»](#)

[La Ferté-Alais : le combat des riverains contre un projet «démessuré» de construction d'immeubles a payé](#)

Abonnés [Essonne : ivre, il avait agressé des pompiers venus éteindre l'incendie qu'il avait déclenché](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Les meilleurs annonces de fonds de commerce

Découvrez les secteurs qui recrutent.

Zalando Privé : des remises jusqu'à -75% toute l'année sur les plus grandes marques de mode et lifestyle

«Mon mari a retrouvé son quartier» : à Champigny, le médecin courage, mort du Covid, enterré une deuxième fois

Les plus lus, Essonne

Maison squattée en Essonne : le couple de propriétaires mis en examen pour trafic de stupéfiants

1

Maison squattée en Essonne : la famille d'occupants agressée par des gens masqués en quittant les lieux, une enquête ouverte

2

Catastrophe ferroviaire de Brétigny : le procureur requiert la peine maximale de 450 000 euros d'amende contre la SNCF

3

Une collégienne renvoyée de cours à cause de son ventre dénudé : «On ne s'habille pas comme pour un

4

Montgeron

Abonnés **«À cette distance, ils étaient inratables, je les ai épargnés» : les déclarations lunaires du tireur de Montgeron aux assises**

Abonnés **Procès du tireur de Montgeron : «Il n'exprime aucun regret, c'est un être abject»**

Abonnés **Rafale de tirs en Essonne : comment le vol de deux pistolets par un «petit» a fini par la mort d'un «grand»**

Abonnés **Essonne : un trentenaire jugé pour avoir tiré à l'arme automatique sur des jeunes venus toquer à sa porte**

Abonnés **Législatives en Essonne : Nicolas Dupont-Aignan, «l'homme à abattre» dans la 8e circonscription**

Abonnés **Législatives : de Kaboul à l'Essonne, Mohamed Bida, l'ancien flic d'élite qui vise un siège de député**

Abonnés **«La sécurité des oiseaux d'abord» : pour mieux les connaître, ces bénévoles leur passent la bague aux pattes**

Abonnés **«J'ai pris ça comme un jouet» : prison avec sursis pour les sapeurs-pompiers qui ont tiré à l'arme de guerre en roulant sur la N6**

A Etampes, Ibrahim Maalouf prophète de l'impro en son pays : «Rien ne peut se révéler sans faire d'erreurs»

Abonnés Essonne : ivre, il avait agressé des pompiers venus éteindre l'incendie qu'il avait déclenché

Abonnés Catastrophe ferroviaire de Brétigny : le procureur requiert la peine maximale de 450 000 euros d'amende contre la SNCF

La Ferté-Alais : le combat des riverains contre un projet «démesuré» de construction d'immeubles a payé

Abonnés Second tour des législatives en Essonne : barrage, soutien, abstention... les consignes de vote des partis à la loupe

Abonnés «Un plus sur mon CV» : l'école Amazon remet ses premiers diplômes

Abonnés Morts sur le chantier du Grand Paris Express : «Ne vaut-il pas mieux éviter un décès plutôt que d'arriver à l'heure aux JO ?»

Abonnés «Mon fils a vomi 18 fois en deux heures !» : une mystérieuse intoxication frappe une école de Viry-Chatillon